

LEASYS

BIENVENUE CHEZ LEASYS

MON GUIDE CONDUCTEUR

Toutes les informations utiles
sur mon leasing Leasys



Service client FIRST: (+352) 40 44 11 11



Assistance routière: (+352) 40 71 40



Application My-Leasys

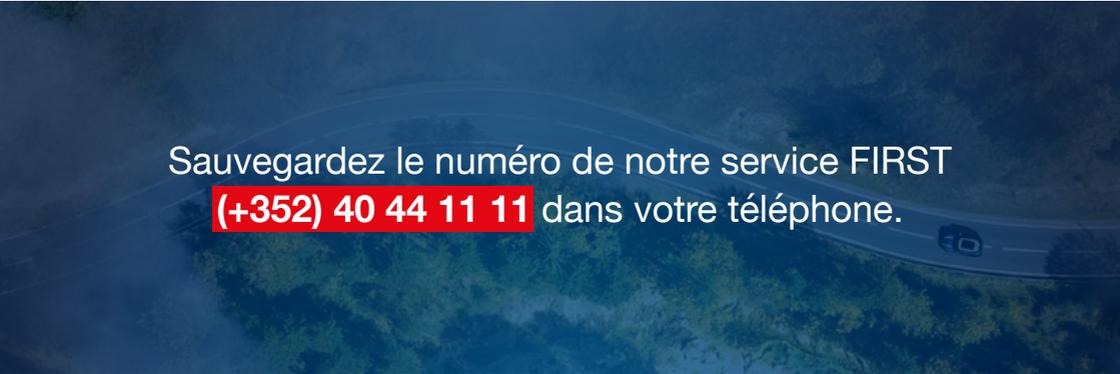
SERVICE CLIENT FIRST

Vous avez une question ou une urgence ? Appelez FIRST, la ligne directe réservée aux conducteurs Leasys.

Nous sommes à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 17h :

- Par téléphone au **(+352) 40 44 11 11**
- Par email à first@leaseplan.lu

Bien entendu, en cas d'immobilisation sur le bord de la route, le bon réflexe reste de contacter en priorité notre assistance routière au **(+352) 40 71 40** (24h/24 7j/7) afin d'organiser votre dépannage au plus vite.



Sauvegardez le numéro de notre service FIRST
(+352) 40 44 11 11 dans votre téléphone.

Nous aimerions savoir ce que vous pensez de nos services !

Faites nous part de vos observations via notre [site web](#),
l'app **My-Leasys** ou par email à first@leaseplan.lu.

ASSISTANCE ROUTIÈRE

Avez-vous besoin d'une assistance routière immédiate ? Si vous ne pouvez plus conduire le véhicule (panne, crevaison ou accident) ou si vous avez un doute sur votre sécurité, contactez l'assistance routière Leasys au (+352) 40 71 40.

C'est également le bon réflexe en cas d'incendie, de vol, d'acte de vandalisme et de crevaison.

Si votre véhicule est immobilisé et ne peut donc être réparé sur place, vous bénéficiez d'un **véhicule de remplacement via notre service d'assistance routière afin d'assurer votre mobilité au plus vite**. Celui-ci sera mis à disposition pour une durée maximale de 5 jours. Au delà, Leasys prendra le relais grâce à son parc de véhicules court-terme.



Pour toute immobilisation du véhicule en Europe,
appelez notre service d'assistance routière
(24h/24, 7j/7) au **(+352) 40 71 40**.

En cas de travaux de carrosserie chez l'un de nos fournisseurs préférés, Leasys mettra gratuitement à votre disposition un véhicule de remplacement de catégorie B.

Les éventuels frais que vous aurez avancés seront remboursés par Leasys dans la limite des modalités prévues avec l'assistance. Cependant, tout recours à un autre service de dépannage ne pourra être remboursé s'il engendre des frais.

ACCIDENTS ET SINISTRES

Tout dommage survenu au véhicule, même minime, doit nous être signalé dans les 24 heures.

1. La sécurité avant tout

Assurez vous de n'avoir subi aucune blessure, restez en sécurité et contactez la police et/ou les secours si nécessaire.

2. Contactez notre assistance routière: (+352) 40 71 40

Si votre véhicule est immobilisé, contactez notre service d'assistance routière au (+352) 40 71 40.

3. Signalez votre sinistre à Leasys dans les 24 heures

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident à l'aide de l'application **My-Leasys** ou via notre [site web](#). Si un tiers est impliqué, envoyez nous également votre **constat européen d'accident**.

Leasys vous dirigera vers un garage partenaire et vous fournira un **véhicule de remplacement** gratuitement pendant la durée de réparation de votre voiture!

4. Prenez des photos

Si vous pouvez le faire en toute sécurité, prenez des photos des véhicules impliqués et du lieu de l'accident. Saviez vous que des photos de bonne qualité pouvaient accélérer la réparation de votre voiture ?

Si votre voiture présente des dommages causés par différents accidents, il est important de savoir que **chaque incident sera traité individuellement comme un sinistre**. Ne laissez pas les dégâts s'accumuler sans les signaler.

Si cela est prévu dans votre contrat, vous bénéficiez d'une assurance complète : responsabilité civile, protection juridique, protection du conducteur et des occupants, dommages matériels « Casco » et gestion des sinistres. Vérifiez les informations indiquées dans votre offre de leasing ainsi que le montant d'une éventuelle indemnité de sinistre.

En termes d'assurance, si Leasys assure la gestion des sinistres, tous les conducteurs sont assurés pour autant qu'ils disposent d'un permis de conduire valable et qu'ils répondent aux prescriptions du code de la route.

ENTRETIENS ET RÉPARATIONS

Pour garantir le bon fonctionnement de votre véhicule, il est essentiel de suivre attentivement les préconisations du manuel d'entretien et tout signalement de l'ordinateur de bord.

Toutes les opérations d'entretien et de contrôle prévues par le constructeur ainsi que la réparation ou le remplacement des éléments mécaniques et pièces d'usure sont comprises dans votre contrat.

- Pour les opérations de maintenance, prenez rendez-vous auprès d'un garage partenaire via notre application **My-Leasys**
- Grâce à notre réseau de concessionnaires agréés, Leasys vous donne accès à un système de réservation rapide et vous permet de bénéficier de **services supplémentaires sur-mesure**.
- Vous bénéficiez d'un **véhicule de remplacement** en cas d'immobilisation de votre voiture de plus de 24 h, selon votre contrat.

Toutes les opérations d'entretien et de réparations doivent être effectuées auprès d'un **garage partenaire de Leasys**

CONSEILS PRATIQUES POUR PRENDRE SOIN DE VOS PNEUS

Pour une conduite optimale toute l'année, il est indispensable d'équiper votre véhicule de pneumatiques adaptés. Les pneus été et hiver (ou 4 saisons, selon les modalités de votre contrat) sont compris dans votre contrat, tout comme le changement des pneus et leur gardiennage.

Les véhicules sont livrés en pneus hiver entre le 1er octobre et le 31 mars, et en pneus été le reste de l'année. Lorsqu'il est temps de changer vos pneus, contactez la centrale de pneumatiques indiquée dans l'application My-Leasys pour prendre rendez-vous.

Nous vous recommandons de remplacer vos pneumatiques dès qu'ils sont usés (témoin d'usure atteint). Pour votre sécurité et votre confort, nous vous conseillons de vous équiper de pneus hiver fin septembre / début octobre. Ceux-ci sont imposés par la loi lorsque les conditions météorologiques sont hivernales au Luxembourg.

Par temps humide, mais également par temps froid (7°C ou moins), **les pneus hiver** offrent une meilleure adhérence que les pneus été.

SOLUTION DE RECHARGE

Votre véhicule est électrique ou plug-in hybride et vous avez une question liée à votre solution de recharge ?

diego Luxembourg est notre partenaire pour les solutions de recharge électrique. Pour toute question relative à votre solution de recharge à domicile, la clé de recharge, le portail et l'application **diego.mobility**, **diego Luxembourg** est à votre disposition :

- Par téléphone au **+352 28 83 80 77 (24/7)**
- Par email à evchargingsolutions@mydiego.lu

Pour toute question concernant votre contrat et votre véhicule de leasing, notre équipe FIRST reste bien entendu à votre disposition : first@leaseplan.lu, (+352) 40 44 11 11.

Utilisez votre badge de recharge ou l'application diego.mobility et rechargez où vous voulez partout au Luxembourg et en Europe :

- +800 bornes de recharge au Luxembourg
- +200 000 bornes de recharge en Europe
- Historique de recharge sur l'application et le portail
- Intégration des consommations dans le contrat de leasing



GOOGLE PLAY



APP STORE

DEMANDE DE DOCUMENTS

Vignette résidentielle

Si vous avez droit à une vignette résidentielle, vous aurez besoin d'une attestation de notre part. Contactez notre équipe FIRST ou faites-en la demande via notre application My-Leasys.

Contraventions

Les contraventions et rappels transmis par la police, au Luxembourg et à l'étranger, sont automatiquement renvoyés à vous ou votre gestionnaire de flotte par email ou par courrier selon l'infraction et le pays. En cas de non paiement des amendes, nous recevons les rappels et communiquons les coordonnées du client aux autorités pour permettre un suivi en direct. Nous vous recommandons de veiller au respect du code de la route et au règlement de ces amendes afin d'éviter les poursuites et les majorations – importantes – des autorités pour retard de paiement.

Documents d'assurance

Veillez à bien conserver la dernière vignette fiscale et la dernière carte d'assurance et à les remettre dans le véhicule dès réception.

Plaques jaunes en Belgique

Si vous êtes domicilié en Belgique, vous devez être en mesure de présenter les documents suivants aux autorités belges :

- Une copie du contrat de travail (de l'employeur)
- Une attestation de mise à disposition du véhicule (de l'employeur)
- L'attestation de leasing (du loueur)
- L'attestation de composition de ménage: ce justificatif permet à une autre personne du ménage de conduire le véhicule

Pour tous vos besoins administratifs,
utilisez l'application **My-Leasys**.

RESTITUTION DE VOTRE VÉHICULE

Lorsque votre contrat de leasing arrive à échéance, contactez votre responsable de parc pour connaître les modalités de restitution.

- Prenez rendez-vous avec Leasys
- Restituez le véhicule propre, à l'intérieur comme à l'extérieur
- Un procès-verbal de restitution est établi et signé par le conducteur et Leasys
- Suite à la restitution, le groupe Macadam, une organisation neutre et leader mondial en expertise, inspecte et évalue le véhicule selon le guide de restitution «Fair Wear & Tear» et y renseigne tous les dégâts non acceptables, la présence des documents de bord et autres éléments liés au véhicule. Pour chaque véhicule, un rapport d'expertise final est réalisé



**VÉHICULE
UTILITAIRE**



**VÉHICULE
PARTICULIER**

Le guide «**Fair Wear & Tear**», basé sur la norme Renta, garantit un traitement impartial et une évaluation correcte des dommages. Consultez ce guide pour éviter toute surprise lors de la restitution.

Éléments à remettre :

- Carte grise
- Copie du certificat de conformité
- Taxe de circulation (vignette)
- Carte verte d'assurances
- Toutes les clés
- Carnet d'entretien éventuel et manuels d'utilisation
- Tous les câbles de recharge éventuels

Le leasing du véhicule ne sera arrêté qu'à la date de réception des documents du véhicule.

Vous souhaitez racheter votre véhicule ?

Leasys vous offre la possibilité de le racheter sur accord de votre gestionnaire de parc.

CONSEILS DE CONDUITE ET D'ENTRETIEN

Il est de votre responsabilité de conduire votre véhicule «**raisonnablement**», conformément à son utilité et en tenant compte des prescriptions d'entretien. Cela implique notamment que vous ne pouvez apporter aucune modification technique à la voiture.

Vérifiez régulièrement la **pression des pneus** (un pneu sous-gonflé engendre une augmentation de la consommation de carburant). Soyez également attentif **aux niveaux d'eau et d'huile** et gardez un œil vigilant sur le témoin d'huile du tableau de bord. Une casse moteur due à un manque d'huile ou à l'utilisation d'une huile inadéquate serait à votre charge (frais très importants). Cette mesure de précaution assure un fonctionnement optimal du moteur pendant toute la période de leasing.



En tant qu'utilisateur, vous êtes pénalement **responsable** de tous les délits et infractions que vous commettriez avec cette voiture.



MY-LEASYS

VOTRE ESPACE DÉDIÉ

AU SERVICE DE VOTRE MOBILITÉ

- ✓ **Prise de rendez-vous pour vos entretiens et réparations**
- ✓ **Effectuez des demandes de remboursement**
- ✓ **Déclarez en ligne vos sinistres**

Disponible maintenant!

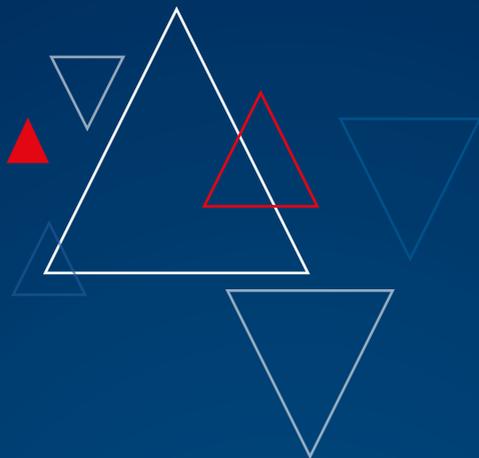


GOOGLE PLAY



APP STORE

LEASYS



www.leasys.lu